Délibération n° 2014/31
Subvention exceptionnelle à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Pasteur (AAEEP), en lien avec la célébration des 80 ans de l'école.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de conseillers municipaux présents : 42

Date de la convocation : 19/06/14
Compte rendu affiché le 27/06/14

Transmis en préfecture le
27/06/14
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20140625-22004-DE-1-1

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** Mme Régia ABABSA

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danièle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Geneviève SOUDAN, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, M. Saïd ALLEG, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Marie DELORME, Mme Régia ABABSA, Mme Yvonne LYON, Mme Jeanine LOCATELLI, M. Mustapha GHOUILA, Monsieur Frédéric PASSOT, M. Christophe GIRARD, M. Nasser DJAIDJA, Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nadia CHIKH, M. Yvan BENEDETTI

**Absent(e)s :** Mme Estelle GAGON

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** Mme Amina AHAMADA MADI a donné pouvoir à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Loan NGUYEN a donné pouvoir à Mme Véronique CALLUT, Mme Patricia BOGEY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric PASSOT, M. Yves DI MAGGIO a donné pouvoir à M. Mustapha GHOUILA, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Pascal DUREAU a donné pouvoir à Mme Nadia CHIKH

Rapport n° 31
Subvention exceptionnelle à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Pasteur (AAEEP), en lien avec la célébration des 80 ans de l'école
Direction Enfance Education et Santé

Mesdames, Messieurs,

La célébration des 80 ans de l'école Pasteur aura lieu le samedi 21 juin 2014 sur le site de l'école.
Par lettre du 11 avril 2014, le Conseil de Parents d'élèves sollicite l'aide de la Ville.

**Les partenaires de l'opération**
Le projet est piloté par trois associations : le Conseil de Parents d'Elèves, l'Association des Anciens élèves de l'Ecole Pasteur, Viniciacum, en partenariat avec l'école et la Ville.

Public estimé : 400 enfants et leur famille

**Le programme**
**14 H**
- Visite des officiels de la classe musée (hall) et de l'exposition photographique, textes et dessins des élèves (préau),
- Discours d'un représentant des 3 associations pilotes, du Directeur d'école, de madame le Maire,
- Chorale des élèves,
- Lâcher de 300 ballons.

**De 15 à 18 H**
- Exercices de certificats d'études proposés aux visiteurs,
- Exposition photographique des classes de 1934 à 2014, dessins et textes d'enfants,
- Classe musée,
- Visites guidées de l'école par Viniciacum et d'anciens élèves, sur les thèmes de son architecture et de son histoire, en lien avec les travaux des classes patrimoine (CM²),
- Vente nouvelle édition du livre sur l'histoire de l'école par Viniciacum,
- Recueil des textes et dessins des élèves sur les 80 ans,
- Goûter des enfants.

**19 H à 23 H**
Repas dansant, sur invitation.

**Besoins matériels et financiers**
Pour cette manifestation il est proposé une subvention exceptionnelle à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Pasteur d'un montant de 500 €. (lâcher de 300 ballons, goûter des enfants, décoration)
De plus, la Ville complète son aide par la mise à disposition des locaux, des matériels et l'impression d'une invitation à 300 exemplaires.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 26/05/14,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
décide de :

- octroyer une subvention exceptionnelle, liée au festivités des 80 ans de l'école Pasteur, d'un montant de 500 euros :
à verser à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Pasteur (AAEEP) 6, route de Corbas 69 200 VENISSIEUX,
à imputer au chapitre 65 – autres charges de gestion courante ; à l'article : 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – autres organismes ; rubrique 213 – classes regroupées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN